

Au conseil municipal du mardi 10 juillet 2012

Le conseil municipal s'est réuni mardi 10 juillet sous la présidence du maire Alain PIERRE.

Les décisions suivantes ont été prises :

Plan d'accessibilité à la voirie publique : Afin de se mettre en conformité avec la loi, Il est décidé de procéder à l'élaboration d'un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, la mission sera confiée à la société Accèsmétrie.

A l'issue de l'étude, une base de données présentant les zones non conformes sera remise à la commune qui pourra l'utiliser lors des travaux de réfection de voirie ou d'aménagements de bourg.

Une prochaine étude concernera l'étude de l'accessibilité des bâtiments recevant du public.

Projet de périmètre de la future Communauté d'Agglomération : Après une présentation détaillée faites par le Maire du projet de construction de la nouvelle collectivité territoriale, résultat de nombreuses réunions de travail, le conseil municipal approuve (13 favorables, 1 défavorable) les propositions suivantes :

Nom : Communauté d'Agglomération d'Epinal composé des 38 communes situées dans le périmètre proposé et dont le siège social sera situé : 2 rue Jules Ferry à GOLBEY.

La délibération approuve également les règles de représentativité (nombre de délégués : Epinal 26, Golbey 6, Thaon les Vosges 6, Chantraîne 2, toutes les autres communes 1 délégué).

Le maire a également présenté les nouvelles compétences dont bénéficiera la commune et concernant principalement les équipements gérés par la CA. La mise en place d'un pacte de neutralité fiscale et financière signé par tous les maires assurera à la fois la garantie d'une « fiscalité ménage » inchangée et un produit attendu pour la commune identique en raison d'une attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération. Afin de respecter cet engagement, les taux communaux seront donc revus à la baisse.

Association Foncière : Président de l'association foncière, le maire a présenté l'essentiel du rapport de fonctionnement de l'association et des décisions prises.

Les travaux connexes au remembrement seront entrepris dès cet automne pour un montant global de 500 000€ financés par le Conseil Général pour 350 000€. Le conseil décide que l'emprunt de 160 000€ souscrit par l'association sera cautionné par la commune, condition imposée par l'organisme bancaire.

Tarifs : Le conseil décide de ne pas modifier les tarifs des repas de la restauration scolaire et du centre aéré. Il décide également d'appliquer une majoration de 2% correspondant à la hausse du prix du bois pour le chauffage des logements communaux.

Forêt : La destination des coupes a été approuvée suivant les propositions faites par l'ONF (vente sur pied, en régie et affouages)

Bail : Le conseil décide de mettre fin au bail de location du logement 13, rue du centre et de demander au locataire le remboursement des frais de remise en état du logement.

Pays d'Epinal Cœur des Vosges : Les modifications statutaires intégrant une démarche de valorisation de la filière bois sont approuvées.